

**RESOLUTION SUR LA TENUE D'UNE CONFERENCE
MONDIALE SUR LES REFUGIES ET PERSONNES DEPLACEES**

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa soixante-deuxième session ordinaire, du 21 au 23 juin 1995, à Addis Abéba, Ethiopie,

Ayant examiné, conformément à la décision prise par l'Organe Central du Mécanisme de l'OUA pour la Prévention, la Gestion et le Règlement des Conflits, lors de sa deuxième session ordinaire au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Tunis le 20 avril 1995, la proposition du Président MOBUTU du Zaïre préconisant la tenue d'une Conférence Mondiale sur les Réfugiés et les personnes déplacées,

Ayant à l'esprit les recommandations formulées par la Commission des Vingt de l'OUA sur les Réfugiés à ce sujet,

Rappelant l'ampleur prise par les déplacements forcés de populations dans le monde et singulièrement en Afrique,

Profondément préoccupé par les conséquences néfastes induites par cette situation tant sur le plan politique qu'économique et social,

Conscient de l'état d'extrême dénuement dans lequel vivent les réfugiés et les personnes déplacées,

Conscient en outre de la nécessité et de l'urgence d'une action mondiale concertée en vue de trouver une solution durable aux déplacements forcés de populations,

1. FAIT SIENNE la proposition du Président MOBUTU relative à l'organisation d'une Conférence mondiale sur les réfugiés et les personnes déplacées ;

2. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA, en collaboration étroite avec la Commission des Vingt de l'OUA sur les réfugiés et le HCR, d'entreprendre toutes les démarches nécessaires, y compris auprès du Groupe Africain et de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en vue de la tenue, le plus tôt possible, de cette Conférence ;

3. **DEMANDE** au Secrétaire Général de présenter un Rapport sur la mise en oeuvre de la présente résolution à la prochaine session du Conseil des Ministres.